

## Dossier CRAS – Sivens octobre 2017

Sommaire :

Page 2 - Extrait du site des Bouilles l'appel/programme pour se rendre Sivens le dimanche 22 octobre.

Page 3 à 8 – *Rémi Fraisse, trois ans après, où en est-on ?* Par Grégoire Souchay – 21 octobre 2017. Article extrait du site Reporterre.

Page 8 à 11- *Trois ans après la mort de Rémi Fraisse : des questions restent sans réponse, une rencontre hommage a lieu à Sivens le 22 octobre* – Article extrait du site Tarn libre – 22 octobre

Page 11 - *Belle journée à Sivens aujourd'hui. De l'émotion et beaucoup d'interventions intéressantes.* Communiqué des Bouilles du 22 octobre.

Page 12 – *A Rémi.* Lettre de Robin, mutilé par une grenade à Bure l'été dernier. Lettre lue lors du rassemblement à Sivens.

Page 13 à 14 - *Rassemblement à Sivens en mémoire de Rémi Fraisse.* Article de la *Dépêche du midi* du 23 octobre.

Annexe :

Page 15 à 16 – *Après les pyromanes, les pompiers ? Les dessous du "projet de territoire" de Sivens.* Texte signé Des habitant.e.s du Tarn et diffusé lors du rassemblement à Sivens le 22 octobre.

## Bouille Hebdo de reprise : octobre 2017

Publié le octobre 12, 2017

Quelques nouvelles importantes, suite à l'été :

- La zone humide a été « restaurée » : finie la dalle d'argile, plus d'Altitude, etc...reste à attendre que la Nature reprenne ses droits. Photos sous peu.
- Rémi Fraisse : on n'oublie pas et on n'est pas les seul-e-s. On relaie donc l'appel ci-dessous :

### SIVENS 3 ANS APRÈS

A l'automne 2014, une vaste mobilisation et la mort d'un homme ont interrompu - temporairement et partiellement - un projet agro-industriel illégal : la construction du barrage de Sivens.

### DIMANCHE 22 OCTOBRE, RDV A GAILLAC POUR UN DEPART GROUPE VERS SIVENS

#### PRISES DE PAROLE

sur la mort de Rémi

Fraisse, assassiné par la police d'État;

contre toutes les violences policières;

sur la destruction illégale de la Métairie Neuve;

sur l'évolution du projet de territoire;

sur l'ensemble des Grands Projets Inutiles et Imposés d'ici et d'ailleurs



À LA  
MAISON  
DE LA  
FORÊT

PIQUE-NIQUE  
PARTAGE

EN CHANSON

TABLE DE PRESSE

En présence d'opposant.e.s aux Grands Projets Inutiles et Imposés du Sud-Ouest

Soyons nombreux  
et nombreuses !

DIM 22 OCT À 10H30 À GAILLAC  
À PIQUEROUGE (FACE AU LECLERC)  
PUIS À LA MAISON DE LA FORÊT

- [Dimanche 22 octobre à Sivens : programme](#)

Publié le [octobre 19, 2017](#)

**On nous envoie le programme du 22 octobre. Cf ci-dessous:**

Comme expliqué [sur le flyer](#), (ci-dessus) le RV initial est à 10 h30 à Pique Rouge (Gaillac) pour un départ groupé en voiture à la Maison de la Forêt (impérativement par la D 999 en raison du rallye des côtes du Tarn qui interdit de passer par la D32 qui va de Gaillac à Barat).

Début des interventions entre 14h et 14h30 suite au pique-nique. Le temps pour chaque intervention

est limité à 5 mns.

### **1<sup>ère</sup> partie : violences policières et répression :**

- Chansons proposées par Jacques en introduction
- Intervention de Claire Dujardin concernant le procès des responsables de la mort de Rémi, et le traitement des nombreuses autres plaintes datant notamment de février et mars 2015.
- Intervention du comité « Vérité et justice pour Jérôme Laronze » ([ce paysan tué le 20 mai dernier par un gendarme](#))
- Intervention de Y. accusé à tort par la police
- Lecture de B. d'un témoignage en provenance de Bure
- Lecture d'une lettre de Robin, blessé à Bure le 15 août dernier

### **2<sup>ème</sup> partie : destruction de la Métairie Neuve et question agricole :**

- Intervention de Bernard Viguier sur la Métairie Neuve
- Intervention des Lacoste à propos des terres agricoles
- Intervention de Rémi Serres sur la question agricole

Intermède avec la chorale de Vaour

### **3<sup>ème</sup> partie : réhabilitation de la zone et projet de territoire :**

- Intervention de Christian Conrad à propos de la zone humide
- Intervention d'Hélios sur les dessous du projet de territoire

Chants de la chorale la Canaille du Midi

Chants de membres de l'Amassade

Un moment d'échange avec le public est prévu à l'issue de chacune des 3 parties (questions, interventions, commentaires du public)

\*\*\*\*\*

<https://reporterre.net/Sivens-Remi-Fraisse-trois-ans-apres-ou-en-est-onSivens>

## **Rémi Fraisse, trois ans après, où en est-on ?**

21 octobre 2017 / [Grégoire Souchay \(Reporterre\)](#)



Il y a trois ans, le 25 octobre 2014, le jeune Rémi Fraisse était tué par une grenade lancée par un gendarme. Depuis, le projet de barrage a été arrêté, la justice semble se diriger vers un non-lieu, un nouveau projet de barrage est discuté... Reporterre fait le point sur les questions encore en suspens

autour de ce drame et de ce projet inutile.

## 1. Mort de Rémi Fraisse : quelles suites judiciaires ?

La justice n'a toujours pas éclairci les circonstances de la mort de Rémi Fraisse. Au contraire, après avoir repoussé les demandes successives des avocats de la famille de la victime, les juges ont clos leur instruction au mois de janvier dernier. Puis, sans surprise, le 23 juin, le procureur de la République a requis le « *non-lieu* », en se fondant essentiellement sur le récit des gendarmes et la conviction qu'au moment des faits « *aucun élément ne pouvait laisser croire que ces grenades étaient létales* », et en se bornant à considérer l'affaire comme une « *tragédie* ». On attend désormais la clôture finale du dossier par les juges d'instruction, qui, sauf rebondissement, prononceraient elles aussi le non-lieu.

Selon nos informations, la décision pourrait se télescoper d'ici quelques semaines avec l'avancée d'un autre dossier actuellement en justice concernant Sivens. Il s'agit de l'affaire Elsa Moulin : la jeune fille avait été mutilée par une grenade de désencerclement lancée par un militaire dans la caravane qu'elle occupait avec d'autres zadistes, [le 7 octobre 2014 à Sivens](#).



**Une sculpture en hommage à Rémi, et qui représente une main surmontée d'un globe, avait été posée dans la nuit du 20 au 21 octobre 2015. Elle a mystérieusement été enlevée dans la nuit du 27 au 28 octobre 2015.**

Or, début octobre, l'instruction a été close. Prochaine étape : les réquisitions du procureur. Si le non-lieu est fort probable pour Rémi Fraisse, il en va tout autrement pour Elsa Moulin. Avec des vidéos à l'appui et une « *faute* » caractérisée, selon l'IGGN (la police des polices), la mise en examen du gendarme pourrait être prononcée. Or, annoncer dans le même temps un non-lieu dans l'affaire Fraisse pourrait permettre à la justice de déplacer le centre de gravité des interrogations et atténuer les critiques sur l'impunité policière.

Dans tous les cas, la décision ne mettrait pas un terme à l'affaire Rémi Fraisse. Car une fois le dossier correctionnel clos, il rebondira aussitôt devant le tribunal administratif. Cette fois, c'est la responsabilité de l'État qui sera appréciée, notamment sur le flou qui entoure toujours la nature des instructions fournies aux gendarmes [pour le week-end du 25 octobre 2014](#).

## 2. Que deviennent les responsables de la mort de Rémi Fraisse ?

Disparu des radars médiatiques aussi vite que les projecteurs s'étaient braqués sur cette vallée rurale du Tarn, Sivens est revenu dans l'actualité à la faveur de la campagne pour les législatives, fin mai,

à l'occasion d'un discours de Jean-Luc Mélenchon, en campagne pour la France insoumise, qui affirmait que Bernard Cazeneuve « s'était occupé de l'assassinat de Rémi Fraisse » (avant de [corriger en parlant d'un mot « mal calibré »](#)).

Des propos qui ont finalement donné lieu à un dépôt de plainte par Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur au moment de la mort de Rémi Fraisse. Depuis, M. Cazeneuve, après un passage éclair comme Premier ministre, a repris ses fonctions d'avocat d'affaires au sein du cabinet August Debouzy, à Paris.

Reste la question de fond : qui est responsable de la mort de Rémi Fraisse ? Nous avons, dans notre enquête de l'été 2016, mis à jour [la chaîne des responsabilités](#). Aujourd'hui, tous ou presque tous les protagonistes ont changé de fonction.

D'abord, Yves Mathis, directeur de cabinet du préfet du Tarn, fut muté en 2015 en Nouvelle-Calédonie comme administrateur civil, avant de revenir cette année en métropole, en tant que secrétaire général à la préfecture des Landes.



Le préfet ensuite, Thierry Gentilhomme, a quitté ses fonctions le 22 août 2016 pour être nommé au conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (CSATE). Il a été remplacé par Jean-Michel Mougard, ancien préfet de la Meuse, connu pour [son implication dans le dossier Cigéo, à Bure](#).

Chez les militaires, le lieutenant-colonel Rénier, responsable du groupement de gendarmerie du Tarn, a quitté il y a peu ses fonctions. Il avait été promu [chevalier de la Légion d'honneur, le 26 juin 2015](#). Il a été quitté ses fonctions au début de l'été pour rejoindre la préfecture de police des Bouches-du-Rhône. Quant à Denis Favier, responsable de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), il est désormais à la tête du pôle sûreté du groupe Total. Manuel Valls, ex-Premier ministre, siège quant à lui à l'Assemblée en tant que député non-inscrit.

Enfin, Thierry Carcenac a quitté en ce début d'automne ses fonctions de président du Conseil départemental du Tarn, après 26 ans à la tête de la collectivité, pour cause de cumul avec son

mandat de sénateur. Dans une interview de fin de mandat, il déclarait à propos de Sivens : « Cela a été une période très dure, on n'en sort pas grandi. Ce sont des épreuves qui marquent. » À sa suite a été élu Christophe Ramond, ex-assistant parlementaire de Jacques Valax, l'un des plus ardents défenseurs du barrage. M. Ramond s'est fixé notamment comme priorités d'ici la fin de son mandat, en 2021 : *« L'autoroute Castres-Toulouse, le projet de territoire de la vallée du Tescou. »*

### **3. Le projet de territoire : à quoi Sivens 2 ressemblera-t-il ?**

C'était la promesse faite aux agriculteurs par le président du conseil général du Tarn et l'État lors de l'abandon définitif du projet initial de barrage, le 6 mars 2015 : réaliser un véritable *« projet de territoire »* en associant tous les acteurs pour répondre notamment aux besoins en eau de la vallée du Tescou. Un projet qui a mis du temps à naître, les associations d'opposants refusant d'y mettre le pied tant que trois conditions n'étaient pas remplies : la réhabilitation de la zone humide détruite, la restitution des terres à l'agriculteur Pierre Lacoste et la désignation d'un collège de citoyens tirés au sort parmi les habitants de la vallée.

En définitive, ces associations (mais pas le collectif d'anciens occupants) ont accepté de participer au processus en n'ayant obtenu qu'en partie victoire : la restauration écologique n'est que partiellement réalisée (voir ci-dessous) ; l'agriculteur Pierre Lacoste n'a toujours pas récupéré ses terres. Quant au collège citoyen, de la quinzaine d'habitants du bassin désignés au départ, beaucoup se sont découragés et seuls quelques-uns participeraient encore aux réunions. Et pour cause, un an et demi après le démarrage du projet de territoire, les difficultés sont toujours aussi nombreuses. Appuyé par le cabinet Adeprina-Agro-ParisTech, il a fallu auditer 65 personnes, élus, agriculteurs et associations avant de démarrer la discussion.

#### **La zone humide du Testet en 2013.**

*« On avance, petit à petit, insiste Stéphane Mathieu, responsable du pôle eau du département du Tarn. Sur un grand nombre de thèmes, il y a des visions convergentes. »* Il veut se donner le temps pour faire aboutir le projet : *« Rien ne serait pire qu'un processus factice »* et assure que, désormais, *« la question n'est plus : faut-il ou non une retenue à Sivens ? »*, mais s'est élargie. Selon les échos de divers participants, les choses ne semblent pas aussi bien engagées. Si dans plusieurs groupes de travail, dans un cadre protégé et confidentiel, la discussion a pu parfois s'engager entre des personnes qui jusqu'ici refusaient d'échanger, les difficultés semblent de nouveau présentes alors que s'élabore la charte du bassin du Tescou, envisagée pour la fin novembre. Une charte qui reprendrait des axes de travail pour le futur projet de territoire, mais où la question de la ressource en eau reste toujours aussi sensible.

Pour l'heure, hormis des spéculations fondées sur les diagnostics posés par les experts du ministère de l'Environnement à l'automne 2014, on peut seulement imaginer qu'il y aura probablement un projet de retenue, de plus petite taille, à Sivens, en amont de la zone du chantier, ou sur un des coteaux du bassin versant du Tescou. Pour leur part, les collectifs d'anciens occupants ont toujours refusé de participer à ce processus, considéré comme *« une expérience d'ingénierie sociale dont le but est d'éteindre les braises d'une contestation régionale et nationale très large et dont le résultat sera d'imposer, par des moyens plus doux, un barrage au Testet »*. En réponse, ces militants organisent à la maison de la forêt de Sivens, dimanche 22 octobre, une journée d'hommage à Rémi Fraisse et de lutte contre les grands projets inutiles.

## SIVENS 3 ANS APRÈS

À l'automne 2014, une vaste mobilisation et la mort d'un homme ont interrompu - temporairement et partiellement - un projet agro-industriel illégal : la construction du barrage de Sivens.

**DIMANCHE 22 OCTOBRE, RDV A GAILLAC  
POUR UN DEPART GROUPE VERS SIVENS**

### PRISES DE PAROLE

☞ sur la mort de Rémi Fraisse, assassiné par la police d'État;

☞ contre toutes les violences policières;

☞ sur la destruction illégale de la Métairie Neuve;

☞ sur l'évolution du projet de territoire;

☞ sur l'ensemble des Grands Projets Inutiles et Imposés d'ici et d'ailleurs



À LA  
MAISON  
DE LA  
FORÊT

PIQUE-NIQUE  
PARTAGE

EN CHANSON

TABLE DE PRESSE

En présence d'opposant.e.s aux Grands Projets Inutiles et Imposés du Sud-Ouest

Soyons nombreux  
et nombreuses !

**DIM 22 OCT À 10H30 À GAILLAC  
À PIQUEROUGE (FACE AU LECLERC)  
PUIS À LA MAISON DE LA FORÊT**

4. À Sivens même : quel avenir pour la zone

humide ?

C'est peut-être le seul dossier qui ait réellement avancé. Deux ans et demi après l'abandon du barrage (en mars 2015), un peu plus de trois hectares de la zone humide détruite par les travaux ont été restaurés. Des travaux pendant trois semaines à la fin août, qui ont abouti après un an et demi de préparation, comme nous l'explique Jacques Thomas, directeur du bureau d'études tarnais Kairos compensation, qui a réalisé les travaux : « *On avait à la fois très peur des questions climatiques* » avec le risque de pluie qui compromettrait le chantier, mais aussi « *on voulait minimiser les nuisances auprès des riverains* ».



© KAIROS compensation 2017

**Le Testet en 2017.**

Tout s'est finalement bien déroulé pour ce chantier hors norme où l'on rebouche des fossés et remet en eau de la terre quand, d'habitude, les ouvriers du génie civil creusent et drainent les sols. « *On a installé un périmètre de protection sur 5 km avec interdiction de circulation et nous avons pris des précautions concernant le franchissement du Tescou* », explique Jacques Thomas. En définitive, ce sont 3 à 4 hectares qui sont restaurés, mais qui devraient permettre d'ici quelques années le redéploiement d'une zone humide plus riche et vivante qu'elle ne l'était au départ. « *C'est l'optimum de ce qu'on pouvait faire à cet endroit-là* », estime l'ingénieur, qui envisage un délai de « *trois ans pour avoir une couverture visuelle complète* », même s'il faudra plusieurs décennies pour que la zone redevienne la forêt marécageuse qu'elle était il y a encore quatre ans.

Le coût de l'opération s'élèverait à quelques centaines de milliers d'euros. Le chiffre de 1,2 million d'euros avancé par certains médias concerne en fait l'ensemble des opérations, du premier chantier de Sivens, pour les deux mois durant lesquels il était mis en œuvre, du gardiennage du site, des frais de justice et enfin de l'ensemble des opérations de compensation, dont la réhabilitation de la zone fait partie.

### **Le résumé des travaux menés à Sivens par le bureau d'études tarnais Kairos compensation.**

Cette restauration ne concerne pas toute la zone, mais seulement 3 hectares, soit la partie tassée et décapée en bout de zone, dont la dalle où Rémi Fraisse fut tué. Les zones en amont qui avaient été « *seulement* » déboisées, dessouchées et broyées, elles, ne sont pas concernées, les destructions n'ayant pas été dans ce cas « *irréversibles* », quoique bien visibles. Raison pour laquelle le Collectif Testet a adressé une mise en demeure puis un recours juridique contre le conseil départemental pour obtenir la remise en état complète du site. Un nouveau combat, un de plus, dans l'histoire presque sans fin de la bataille du Testet et, au-delà, de la transformation du modèle d'irrigation agro-industriel.

---

\*\*\*\*\*



Gaillac - Gaillacois / Tarn / Actualité société-politique

**Trois ans après la mort de Rémi Fraisse : des questions restent sans réponse, une rencontre hommage a lieu à Sivens le 22 octobre**

Publié le 22/10/2017



*A Sivens, le 23 octobre 2016, lors de l'hommage à Rémi Fraisse pour le 2e anniversaire de sa mort.*

**Trois ans après la mort de Rémi Fraisse à Sivens le 26 octobre 2014, des questions demeurent sur son décès, le futur aménagement de la vallée du Tescou, les séquelles pour la zone humide du Tescou... Les amis du jeune homme organisent une rencontre à la Maison de la forêt de Sivens dimanche 22 octobre.**

- [L'enquête sur la mort de Rémi Fraisse dans l'attente de la décision des juges](#)
- [Un projet de territoire pour la vallée du Tescou toujours en gestation](#)
- [La zone humide « réhabilitée », l'« affaire » Escande toujours en suspens](#)
- [Une rencontre à la Maison Forestière de Sivens dimanche 22 octobre](#)

#### **L'enquête sur la mort de Rémi Fraisse dans l'attente de la décision des juges**

Le 20 juin dernier, le procureur de Toulouse a requis un non-lieu au vu de l'enquête sur les événements de la nuit du 25 au 26 octobre au cours de laquelle Rémi Fraisse a été tué par une grenade offensive lancée par un gendarme. Ce non-lieu, Pierre-Yves Couilleau l'a requis au terme d'un réquisitoire de 137 pages par lequel il établit que Rémi Fraisse a bien été tué par une grenade offensive type F1. Il relève cependant qu'« aucun élément ne pouvait au moment des faits laisser croire que (les grenades offensives) étaient létales » (c'est à dire mortelles) et que l'usage de ce type d'arme a eu lieu, « commandé par l'autorité légitime » en conformité au principe d'« absolue légitimité » et de « stricte proportionnalité ». Le réquisitoire explique aussi que « l'absence d'autorité civile et/ou le manque de précision des consignes ne peuvent constituer une faute qualifiée ». Le gendarme, ses supérieurs et les responsables civils cette nuit là, à savoir le Préfet et son Directeur de cabinet, sont ainsi « dédouanés » par le procureur.

Pour la famille et les proches de Rémi Fraisse, il y a des manques, voire des constats erronés dans l'enquête et le réquisitoire :

- en 1977, [Vital Michalon a été tué au cours de la manifestation antinucléaire de Creys-Malville](#) par « l'effet de souffle d'une grenade offensive », arme dont la dangerosité était donc documentée ;
- le préfet et son directeur de cabinet n'ont pas été auditionnés par les deux magistrats qui ont mené l'enquête ;
- du coup, la « chaîne de commandement » (militaire et civile) n'a pas pu être véritablement « questionnée » ;
- la question du positionnement ou non de gendarme en dehors de « la zone de vie du chantier » (issue de révélations du site Reporterre) dans laquelle il devaient être cantonnés n'a pas été explorée...

Il n'empêche : n'ayant procédé elles-mêmes à aucune mise en examen (le gendarme qui a lancé la grenade a été placé sous le statut de témoin assisté), les deux juges d'instruction devraient selon toute logique conclure elles aussi à un non-lieu, au plus tard fin décembre.

#### **Un projet de territoire pour la vallée du Tescou toujours en gestation**

« Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du territoire du bassin versant du Tescou : quelle stratégie pour la ressource en eau ? » Telle est la question sur laquelle planchent depuis mars dernier l'ensemble des parties prenantes du dossier (agriculteurs, défenseurs de l'environnement, collectivités territoriales, Etat...) en vue de définir un projet de territoire. Un processus mis en place avec l'espoir que chacun sortirait des « postures » initiales et avancerait en vue d'aboutir à une « solution » partagée pour résoudre le problème d'accès à l'eau des agriculteurs sans porter atteinte à l'environnement. Séminaires, groupes de travail restreints, cycles avec échanges « par familles de participants » puis sur des « thématiques »... Les procédures les plus « sophistiquées » ont été articulées sous l'égide d'une équipe de facilitateurs aguerris pour éviter les « clashes » en cours de route. Il n'y en a pas eu.

Mais, depuis la rentrée le « processus » joue les prolongations. Selon le calendrier initial, une première mise en forme de « ce qu'ont produit les participants » devait être soumise aux partenaires en septembre pour parvenir à un texte signable en octobre. Cette phase, la plus délicate, a pris au moins un mois de retard. Le document final qui doit contenir « un diagnostic partagé, un mode de gouvernance et des axes d'actions » d'une part et des « actions approfondies reliées entre elles par un cadre stratégique global » ne devrait être finalisé qu'en novembre au plus tôt.

### **La zone humide « réhabilitée », l'« affaire » Escande toujours en suspens**

La [réhabilitation d'une partie importante de la zone humide du Testet](#), commencée lundi 21 août, a été achevée le mois dernier. Le devenir de cette zone humide constituait l'enjeu écologique lié au projet initial de barrage à Sivens : c'est parce que ce projet impliquait sa destruction qu'une mobilisation s'est structurée pour la défendre à partir de 2010-2011. Il reste à attendre, au fil de contrôles réguliers, si à échéance de cinq ou dix ans, cette opération aura permis de rétablir un « milieu écologique » proche de celui existant initialement.

Autre « contentieux » en attente : celui qui oppose [David Escande, agriculteur à Sivens](#), au Département et à la CACG. Alors qu'il avait signé en août 2014 des conventions par lesquelles il « abandonnait » son bail à ferme sur des terres situées dans l'emprise du projet moyennant compensations (à savoir un bail à ferme sur des surfaces équivalentes propriétés alors du Conseil général et/ou de la CACG auquel s'ajoutait notamment l'acquisition de la Métairie neuve), l'agriculteur n'a jamais pu bénéficier des dites compensations. Conséquence : un préjudice important qui a mis son exploitation en difficulté. Cette affaire est toujours en cours, dans l'attente d'un jugement en appel.

### **Une rencontre à la Maison Forestière de Sivens dimanche 22 octobre**

Ces questions, et d'autres, seront au cœur sans doute de la rencontre que les amis de Rémi Fraisse organisent dimanche. Pour marquer l'anniversaire de la mort du jeune homme, un appel a en effet été lancé à participer à une rencontre dimanche 22 octobre à la maison de la forêt de Sivens. Un départ de Gaillac (Piquerouge) en direction de la maison de la forêt doit avoir lieu à 10 h 30. Sur place, au cours d'un « pique-nique partagé » en chanson et avec table de presse, des prises de paroles auront lieu sur la mort de Rémi Fraisse, contre toutes les violences policières, sur la « destruction illégale de la Métairie Neuve », sur l'évolution du projet de territoire, sur « l'ensemble des grands projets inutiles et imposés d'ici et d'ailleurs » en présence notamment d'opposants au projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure dans la Meuse.

Thierry Tchukriel



s pouvez aussi co

**Vous pouvez aussi consulter :**

- [Sivens – mort de Rémi Fraisse : un non-lieu requis par le parquet, annonce Médiapart](#)

- [Sivens : le défenseur des droits publie un avis sur la mort de Rémi Fraise](#)
- [Deux ans après la mort de Rémi Fraise : retour sur l'hommage du 23 octobre à Sivens, les autres rendez-vous anniversaires \(vidéo, doc. sonores\)](#)
- [Sivens – Mort de Rémi Fraise : le site Reporterre évoque la présence d'une « équipe fantôme » de gendarmes sur les lieux au moment du drame](#)
- [Emotion et dignité ont marqué la marche vers Sivens et le rassemblement à Plaisance du Touch en hommage à Rémi Fraise le 25 octobre \(vidéos\)](#)
- [Sivens : "Le tir qui a tué Rémi Fraise n'était ni légal ni légitime", conclut l'enquête citoyenne de la Ligue des droits de l'homme \(vidéo, rapport en pdf\)](#)
- [Un an après la mort de Rémi Fraise à Sivens, questions sur l'enquête judiciaire : Véronique, la mère de Rémi, livre ses interrogations](#)
- [Rapport de l'Inspection générale de la gendarmerie \(IGGN\) sur la mort de Rémi Fraise à Sivens : réactions de Ben Lefetey, Guillaume Cros, Philippe Folliot...](#)
- [Marche blanche à Sivens : Ils ont convergé par milliers pour rendre un hommage pacifique à Rémi Fraise \(diaporama\)](#)
- [Sivens : Une semaine après la mort de Rémi Fraise, ce que l'on sait, les zones d'ombre du drame](#)



\*\*\*\*\*

<https://tantquilyauradesbouilles.wordpress.com/>

Publié le [octobre 22, 2017](#)

## Belle journée à Sivens aujourd'hui. De l'émotion et beaucoup d'interventions intéressantes:

- **sur le front judiciaire**, avec des points sur l'affaire Rémi Fraise, mais aussi sur la destruction de la Métairie Neuve, avec un exposé technique mais enlevé de [Bernard Viguié, du comité Sivens](#), ou encore à propos de la restauration « incomplète » de la zone humide. Trois ans après, il y a encore différentes procédures en cours. On vous tiendra informé.
- **sur le projet de territoire**, avec notamment une intervention reprenant en partie le texte bien documenté « Après les pyromanes, les pompiers? – les dessous du projet de territoire de Sivens – » [dispo sur iaata.info](#) ou sous forme [d'une tribune publiée dans Reporterre](#)
- **des témoignages**, de personnes ayant subi la répression à Sivens et aussi une belle lettre de Robin, mutilé par une grenade à Bure l'été dernier

Pour finir, l'article de Reporterre [Sivens, Rémi Fraise, trois ans après, où en est-on ?](#) qui offre une vision synthétique de la situation actuelle et détaille certains points évoqués ci-dessus. Nuls doutes que sur les fronts judiciaires et « Sivens 2 / projet de territoire », les choses ne devraient pas tarder à bouger...

## Lettre pour Rémi, le 21 octobre 2017 – Lue à Sivens -

Rémi,

Le 26 octobre 2014,

Ta mort m'avait déjà marqué,

S'ajoutant à la longue liste des violences policières,

Confirmant l'évidence qu'aujourd'hui, en France, on peut se faire tuer pour ses idées.

Pour chacune de leur mutilation, les nouvelles armes du maintien de l'ordre, grenades ou flashball manquent de tuer. À chaque fois, c'est la peur de la mort que l'État nous lance dessus.

Les mensonges des gendarmes, du préfet, du ministère et des médias ont confirmé à leur tour que rien n'était finit du régime assassin et criminel sous lequel nous avons toujours vécu. Que le mythe de la démocratie ne tenait que par l'omerta sur la répression policière. Que rien, sinon nos propres forces, ne pourrait renverser cet état de fait.

Les jours suivants, comme beaucoup, je suis sorti dans la rue. Nous n'étions hélas pas assez nombreux tant la machine médiatique avait bien marché, tant elle avait si bien su nous diaboliser.

Les responsables de ta mort ont même osé prétendre que nous salissions ta mémoire...

Rémi,

3 ans après ta mort, dont nous nous rappellerons tous toute notre vie, rien, du côté des préfetures, des gendarmes et des médias n'a changé. Le 15 août 2017, à Bure, j'étais dans la manifestation contre l'implantation du gigantesque centre d'enfouissement des déchets nucléaires CIGÉO quand nous avons été la cible d'une salve d'une quinzaine de ces grenades meurtrières et de nombreux tirs de flashballs. Nous étions, à ce moment là, dans un champ vide, les gendarmes n'avaient rien d'autre à protéger que leur fierté. Et la trentaine de blessés, dont 4 graves dont je fais partis, n'est pas trop cher payer pour cela à leurs yeux.

Alors que seulement 2 gendarmes ont été victime de blessures superficielles, des journaux titrent : «Bure : des blessés des 2 cotés », d'autres ne parlent pas de blessé coté manifestant et aucun avant médiapart ne précise la gravité des blessures que nous avons subies.

La TNT de la grenade qui est tombée à côté de moi a explosé une partie de mon pied. Le ciment mis dans l'urgence à la place d'une partie du métatarsien de mon gros orteil pulvérisé ne sera remplacé par une énième opération de greffe osseuse que fin novembre. En 2 mois, l'intensité des douleurs a varié et a re-augmenté depuis une dizaine de jours, ce qui m'a contraint à annuler ma venue à cette journée en ta mémoire.

Je serais là, l'année prochaine et continuerais le combat du mieux que je pourrais avec ce corps mutilé et marqué à vie.

J'envoie une pensée sincère à ta famille.

Ta mère,

ta soeur,

ton père.

J'ai moi-même deux enfants et ne peux qu'imaginer leurs souffrances depuis ton départ et leur dégoût face à l'impunité policière.

Je leur souhaite de tenir bon, ainsi qu'à tes proches qui doivent eux aussi faire face à ton absence qui ne s'arrête jamais.

La vie continue, le combat pour elle aussi.

À toi Rémi,

Dijon, 21 octobre 2017

Robin Pagès

## Rassemblement à Sivens en mémoire de Rémi Fraisse

### Barrage de Sivens

De nombreuses personnes portaient la renoncule chère à Rémi Fraisse. / DDM M.P. Volle.

Trois ans après la mort de Rémi Fraisse, le 26 octobre 2014, un rassemblement s'est déroulé, hier, sur le site de l'ancien chantier du barrage pour lui rendre hommage.

Ils étaient entre 150 et 200 personnes rassemblées sur le site de Sivens, hier, à midi, pour rendre hommage à Rémi Fraisse. Plusieurs collectifs avaient appelé à un pique-nique sur le lieu où le jeune militant écologiste avait succombé à l'explosion d'une grenade offensive, le 26 octobre 2014, lors d'une manifestation contre le projet de barrage.

Un rassemblement qui s'est déroulé dans le calme. L'an passé, cette même cérémonie avait été perturbée par des partisans du barrage. Hier, le dispositif de gendarmerie présent mais discret est resté à l'écart et n'a pas eu à intervenir.

Après s'être rassemblé au niveau de la maison forestière de Sivens, le cortège est descendu à pied jusqu'au lieu où est tombé le jeune homme. Beaucoup portaient sur leur poitrine, la renoncule que le jeune botaniste de 21 ans étudiait. Une fleur symbolique pour tous ces militants en lutte contre «les grands projets inutiles».

Au milieu de l'ancien chantier du barrage où la nature tente de reprendre ses droits, les participants ont pris garde de ne pas marcher sur la zone en phase de réhabilitation. Après plus d'un an d'attente, le conseil départemental a effectivement procédé au chantier de remise en état du site. L'un des membres du collectif Testet a fait le point sur ce dossier. Comme sur celui de l'élaboration du projet de territoire pour la vallée du Tescou. Ses conclusions devaient être connues en fin d'année. Elles pourraient prendre du retard. La question d'une nouvelle retenue d'eau sur le secteur est toujours un sujet de crispation.

Des collectifs venus d'autres départements ont rappelé leur combat et leur action «contre les violences policières».

Parmi les prises de parole, l'avocate de la famille de Rémi Fraisse, Claire Dujardin, a fait le point sur la procédure judiciaire en cours. Non loin d'elle, la maman de Rémi Fraisse est restée silencieuse. L'avocate a également donné des informations sur le dossier d'Elsa Martin qui avait été blessée à la main par une grenade lancée dans sa caravane. Une affaire dont l'instruction vient de se terminer.

Des chorales ont clôturé cette journée et le rassemblement s'est terminé comme il avait commencé. Dans le calme.

---

## Le dossier judiciaire

L'avocate de la famille de Rémi Fraisse a fait le point sur le dossier judiciaire. Les juges d'instructions ont clos leur enquête l'an dernier et renvoyé le dossier au Procureur. Ce dernier a pris une réquisition de non-lieu estimant qu'il s'agissait d'un accident et que l'on ne pouvait engager la

responsabilité pénale des gendarmes. Les juges d'instruction doivent désormais décider s'ils suivent les réquisitions du Procureur. Ce qui est probable. Me Claire Dujardin a indiqué que la famille ferait appel et irait jusqu'à saisir la Cour européenne. Une action devant le tribunal administratif doit également être engagée.

P.G.

•

## Après les pyromanes, les pompiers? - les dessous du « projet de territoire » de Sivens -

Inutile de revenir sur le projet de barrage initial et sur la manière dont les autorités tarnaises ont cherché, au mépris de tout, à passer en force pour l'imposer, jusqu'à assassiner un homme. Après la mort de Rémi Fraisse lors du grand rassemblement du 25 octobre 2014, l'Etat se sent obligé de prendre les choses en main et de secourir les autorités locales, trop heureuses de se débarrasser d'une patate devenue si chaude. Il en résulte un changement de tactique: alors que le Conseil Général et la Préfecture avaient jusque-là refusé le dialogue avec les opposants et tout misé sur la force brute, Ségolène Royal abat la carte de la concertation. **C'est ainsi qu'est annoncé un "projet de territoire" dans lequel les composantes citoyennes du mouvement d'opposition (Collectif Testet, Confédération Paysanne, FNE) se sont immédiatement engouffrées, en se réjouissant à l'idée d'être enfin entendues par ceux qui, auparavant, n'avaient cessé de faire la sourde oreille et de les mépriser.**

Le projet de territoire proprement dit a été précédé d'un "audit patrimonial" chargé de répondre à la question *"Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du territoire du bassin versant du Tescou : Quelle stratégie pour la ressource en eau ?"*. Il a été réalisé en juin 2016, sous forme d'une cinquantaine d'entretiens, par un groupe d'experts devant jouer le rôle de médiateur: le laboratoire ADEPRINA. Parmi eux, Vincent Pupin est un chercheur qui a réalisé sa thèse sur le concept de patrimoine, défini comme la "somme des attachements matériels et immatériels des personnes au lieu qu'elles habitent". Le fait que le patrimoine de la vallée du Tescou, auquel nombre d'entre nous étions attachés, ait été détruit dans l'impunité la plus totale (une forêt rasée, une zone humide saccagée, une ferme brûlée, une stèle à la mémoire de Rémi Fraisse détruite), ne semble pas lui poser le moindre problème.

Dans sa synthèse finale, l'audit clarifie les objectifs du projet de territoire. Tout d'abord, il s'agit de redonner foi en la démocratie représentative et en l'action des élus dans un contexte de défiance envers les institutions. *« L'enjeu c'est de redonner la légitimité aux élus de pouvoir mener des actions sur les territoires dont ils ont la gestion » ; « Il faut recréer la confiance avec l'Etat. Il est complètement décrédibilisé »*. Ensuite, il s'agit de ramener la paix dans la vallée, mais cela ne remet pas en cause la participation au projet de territoire d'acteurs locaux comme la FDSEA et la mairie de Lisle/Tarn qui, au même moment persévèrent dans la stratégie de la tension<sup>1</sup>. Et enfin, il s'agirait de co-construire un projet de territoire « innovant et durable » qui pourrait répondre aux besoins économiques des exploitants agricoles existants tout en installant de nouveaux et en réglant le problème global de l'eau. **En somme: dépolitiser, pacifier et techniciser.**

La méthode de l'audit patrimonial a été théorisée par le laboratoire de recherche ADEPRINA, promue par le think-tank "Sol et Civilisation" et commercialisée par la boîte de consultants Mutadis – trois entités qui font travailler les mêmes individus sur les mêmes projets. Ces structures l'ont utilisée pour "réhabiliter les conditions de vie dans les territoires contaminés de Tchernobyl" (projet ETHOS) et aider la commission européenne à anticiper la gestion d'un accident nucléaire en réalisant un guide pour la mobilisation des acteurs (projet EURANOS). Plus récemment, un projet de "développement durable" a été mis en place en Martinique, prétendant améliorer la qualité de vie des populations autour de bananeraies où a été utilisé un pesticide organochloré qui cause des cancers de la prostate et des naissances prématurées. Le rapport invite à "bien vivre", voire "vivre mieux", sans nier la présence à long terme du pesticide pouvant être vu comme une "opportunité".

Gilles Hériard-Dubreuil, président de Mutadis et fondateur du mouvement environnementaliste de droite Ecologie Humaine (proche de la Manif pour Tous), a voué sa carrière à théoriser et mettre en œuvre ces nouvelles méthodes de concertation. Il a récemment supervisé une enquête pour Center Parcs visant à réfléchir à l'implantation "durable" d'un centre de vacances dans le Jura. Après l'échec de Roybon, ne s'agit-il pas de rendre la déforestation et le tourisme de masse plus acceptables? Via le projet européen COWAM, il travaille depuis une dizaine d'années sur l'implantation des projets d'enfouissement des déchets nucléaires : comment les rendre acceptables en tentant d'impliquer les populations locales dans le processus de conception.

1 En octobre 2016 après l'audit, des personnes auditionnées Philippe Jouglu (FDSEA) et Pascale Puibasset (mairie de Lisle/Tarn) mettaient de l'huile sur le feu en bloquant l'hommage à Rémi Fraisse et en couvrant une attaque au couteau dont l'auteur n'est autre que le frère de l'adjointe au maire de Lisle/Tarn.

i. p. m. s. - ne pas jeter sur la voie publique

**Bien sûr, si la réalité ne colle pas avec la théorie et que la participation ne prend pas le sens souhaité, l'Etat peut toujours abattre l'atout: la répression et des armes de guerre pour mater les populations rétives, comme à Bure où Robin Pagès a été mutilé l'été dernier.**

Ces nouvelles formes de concertation – s'ajoutant à celles déjà existantes - permettent-elles d'endiguer le développement du nucléaire, du bétonnage de nos territoires et de l'agro-industrie ou sont-elles sorties du chapeau au coup par coup tuer dans l'oeuf les mouvements de contestation, pacifier les populations qui se révoltent contre des projets néfastes et faire accepter les nuisances ? Une personne auditée semble nous mettre sur la voie de la réponse : « *Il faut que ce projet de territoire marche, sinon on aura la révolution partout* ».

Une fois l'audit patrimonial restitué en juillet 2016, le projet de territoire démarre officiellement en mars 2017. La phase actuelle consiste en des réunions thématiques (eau, biodiversité, identité du territoire, sols) auxquelles participent des groupes composés de membres de chaque famille d'acteurs (élus, agriculteurs, riverains, associations). Un petit tour de table des personnes invitées à ces réunions donne une bonne idée de ce que l'on peut en attendre.

Les experts scientifiques (ingénieurs agronomes et chercheurs) d'ADEPRINA Vincent Pupin, Henry et Matthieu Ollagnon et Marc Valenzisi assurent la médiation. Leur stratégie est la même qu'à Tchernobyl ou en Martinique: dépolitiser, pacifier, techniciser. « *Ça va, mais le feu couve sous la cendre* » peut-on lire dans l'audit. A ces médiateurs de tout faire pour éviter un retour de flamme, quitte à fermer les yeux sur le conflit politique existant, sur les milices, sur l'impunité des assassins de Rémi Fraisse et des destructeurs de la forêt et de la ferme de la Métairie. Une certaine lucidité se dégage cependant de plusieurs personnes auditées : « *Vous n'arriverez pas à réconcilier l'irréconciliable* », « *les points de vue, à mon avis, sont inconciliables* ».

**Bien sûr, sont invités tous les élus locaux qui ont porté sans vergogne le projet initial de barrage** : de l'indéboulonnable Carcenac pour qui « *mourir pour des idées est relativement stupide et bête* », au bouillonnant Jacques Valax député pro-barrage qui martelait après la mort de Rémi Fraisse « *Je le dis haut et fort, c'est un projet qui est justifié, un projet à consonance écologique* ». L'actuel Préfet du Tarn Jean-Michel Mougard qui s'est appuyé sur des milices privées pour expulser les manifestants antinucléaires de Bure et celui du Tarn-et-Garonne sont bien là ainsi que toute une kyrielle de maires et de conseillers communaux dont Marylin Lherm et Pascale Puibasset, qui n'ont cessé d'envenimer les choses.

**Autour de la table, on trouve aussi un certain nombre de miliciens : Philippe Jougla (président de la FDSEA) qui a coordonné le siège de la ZAD et Laurent Viguier (vice-président de la FDSEA) qui manie aussi bien la fourche que la batte de base-ball**, comme en atteste son savoir-faire en destruction de voitures, reconnu par tous les opposants victimes de ses exactions (mais pas par la justice...). D'autres membres de la FDSEA et des JA ayant participé au blocus de la ZAD sont présents et même Joffrey Demetz, animateur notoire d'un site internet flirtant avec les idées d'extrême droite, et spécialisé dans la délation, qui invitait à la "chasse aux bobos et aux pelluts".

On trouve aussi des associations du lobby pro-irrigation (Organisme Unique, Association Vie Eau Tesco).

Enfin, 16 citoyens tirés au sort sont censés rendre le processus plus démocratique. Vont-ils avoir le moindre poids au milieu de syndicalistes aux dents longues et d'élus de carrière?

Dans une telle assemblée composée très majoritairement de pro-barrage, qu'espèrent donc obtenir la poignée de membres d'associations écologistes (Collectif Testet, FNE) ou de la Confédération Paysanne si ce n'est servir de caution démocratique à une expérience d'ingénierie sociale dont le but est d'éteindre les braises d'une contestation locale, régionale et nationale très large et dont le résultat sera d'imposer, par des moyens plus doux, un barrage au Testet ?

**Une paix sans justice est un attrape-nigaud! Participer, c'est accepter !**

Pour défendre la forêt de Sivens face à ceux qui veulent aménager nos territoires :

**Nous étions là. Nous sommes là.  
Et, si nécessaire, nous le serons à nouveau !**

Des habitant.e.s du Tarn

*i. p. m. s. - ne pas jeter sur la voie publique*